450 Dupl.

CORPS LÉGISLATIF.

Case FRC 27924

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

SECONDE SUITE DES PIÈCES

Relatives à la conspiration découverte le 12 pluviôse, tendante au renversement du gouvernement républicain et au rétablissement de la royauté.

MESSAGE DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF.

Extrait du registre des délibérations du Directoire exécutif.

Du 25 pluviôse, l'an 5 de la République française, une et indivisible.

13-2-97

Le Directoire exécutif, formé au nombre de membres requis par l'article CXLII de la constitution, arrête qu'il sera fait au Conseil des Cinq-Cents un message dont la teneur suit :

Le Directoire exécutif, au Conseil des Cinq-Cents.

Citoyens Représentans,

Sept pièces sont encore parvenues au Directoire

MJ W 2 13952 pt 3

excutif, concernant la conspiration Brotier et autres : le Directoire vous les transmet ; on y remarque particulièrement une lettre adressée à Londres à un nommé François (nom supposé sans doute) par un des agens de la conspiration.

Demain le Directoire vous adressera le manuscrit de Vauvilliers.

Le président du Directoire exécutif,

Signé, REUBELL.

Par le Directoire exécutif,

Le secrétaire général, signé, LAGARDE.

N°. I.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Bureau central du canton de Paris.

Paris, le 22 pluviôse de l'an 5 de la République française, une & indivisible.

Nous, administrateurs du bureau central, avons fait extraire de la chambre du dépôt et comparoître devant nous l'individu ci-après nommé, qui nous a été renvoyé par un arrêté de l'administration municipale du canton de Calais, du 7 pluviôse présent mois, par lequel il appert que le citoyen Leveux, président de cette administration, déclare qu'il s'est présenté ledit jour un citoyen de Paris nommé Charles Sourdat, envoyé par la citoyenne Dunan, pour faire passer à Londres une lettre cachetée en noir, qu'il lui avoit remise; en conséquence dudit arrêté nous l'avons interrogé ainsi qu'il suit :

D. Vos noms, prénoms, âge, pays de naissance, état et demeure ?

R. Charles-Philippe Sourdat, âgé de 20 ans, sans état, natif de Troyes, département de l'Aube, demeurant ordinairement à Saint-Merci près Melun, département de Seine-et-Marne.

D. Reconnoissez-vous le passe-port que nous vous représentons ?

R. Oui, citoyens.

D. Comment, domicilié ordinairement à Saint-Merci, avez-vous un passe-port qui paroît délivré en l'administration municipale de Mormans ?

R. Parce que Saint-Merci est dans l'administration municipale de Mormans.

D. Pour quelle destination aviez-vous pris ce passeport ?

R. Je l'avois obtenu il y a déja long-temps pour venir à Paris.

D. Où avez-vous été arrêté ?

R. A Calais.

D. Quel a été le motif de votre arrestation ?

R. Une lettre que je portois à un négociant.

D. Etoit-elle adressée à ce négociant ?

R. J'avois deux lettres, l'une pour ce négociant, l'autre pour Londres.

D. Savez-vous le nom du négociant de Londres ?

R. Non, je crois qu'il porte le nom de François.

D. Comment le citoyen Leveux pouvoit-il faire parvenir à Londres une lettre sans adresse ?

R. On m'a dit que le citoyen Leveux devoit savoir l'adresse, et que s'il ne la savoit pas, c'étoit pour le citoyen François à Londres.

D. Comment et par quel hasard la citoyenne Dunan vous a-t-elle proposé cette lettre-là ?

R. La citoyenne Dunan, sachant que je n'avois rien à faire, m'a proposé ce voyage.

D. Depuis quand êtes-vous à Paris ?

R. J'y suis arrivé le 14 pluviôse présent mois.

D. Vous avez donc été de suite chez la citoyenne Dunan ?

R. Je ne la connoissois pas du tout : un ami de cette citoyenne m'a présenté chez elle, et celle-ci m'a proposé le voyage de Calais.

D. Savez-vous le nom de cet ami ?

R. Non, citoyen.

D. La citoyenne Dunan vous connoissoit-elle ?

R. Non, à moins que ce ne fût de réputation.

D. L'ami qui vous a présenté à elle vous connoissoit-il ?

R. Non : mais il faut croire qu'il me connoissoit de

réputation, puisqu'il m'a présenté à cette femme. Quant à moi, je ne la connois pas.

D. Comment se peut-il faire que vous, ne connoissant pas l'ami qui vous a présenté à la citoyenne Dunan, et celle-ci ne vous connoissant pas davantage, elle ait pu vous confier une lettre pour Londres, au risque que cette lettre ne parvînt pas à son adresse, ou tombât entre des mains infidèles?

R. Apparemment que la citoyenne Dunan me connoissoit de réputation.

D. Comment l'ami de la citoyenne Dunan, qui ne vous connoissoit pas, s'est-il adressé à vous?

R. Je ne le connoissois pas: il s'est adressé à moi comme fils du citoyen Sourdat, ci-devant lieutenant-général de police à Troyes.

D. Où est actuellement ce dernier?

R. J'ignore sa demeure actuelle, nous ne vivons pas ensemble.

D. Est-ce le jour même qu'on vous a présenté chez la citoyenne Dunan qu'elle vous a remis cette lettre?

R. Non, c'est le lendemain matin.

D. Votre père connoît-il le citoyen Dunan et sa femme?

R. Je ne le crois pas.

D. Reconnoissez-vous la lettre que nous vous représentons, timbrée de deux cachets, l'un en cire noire et l'autre en cire rouge ardente, le premier ayant pour chiffre un B, et le second portant pour empreinte une statue de la liberté, et pour légende, *République française, municipalité de Calais*; portant pour suscription, *à monsieur, monsieur François, à Londres*, laquelle suscription le citoyen Sourdat déclare avoir écrite de sa main dans la maison du citoyen Leveux?

R. Oui, citoyens, je reconnois cette lettre pour celle que j'ai remise au citoyen Leveux, à mon arrivée à Calais, les deux cachets pour être sains et entiers

et la suscription telle que vous venez de me la désigner pour être écrite en entier de ma main chez le citoyen Leveux.

Ouverture faite de la dernière lettre, nous l'avons trouvée datée du vendredi trois février mil sept cent quatre-vingt-dix-sept, et commençant par ces mots, *Vous savez, monsieur*, et terminée par ceux-ci, *C. R. veuve Dujoui.* Ensuite nous y avons remarqué un *post-scriptum* commençant par ces mots, *Je compte sur votre diligence*; finissant, *Sur son retour le plus prompt.* Sur la seconde page, changement d'écriture et d'encre blanche, commençant par ces expressions, *Thibaut ajoute*, et terminée par celle-ci : *Thibaut dirigera tout en attendant.*

D. Connoissez-vous le contenu de cette lettre?

R. Je ne le connois point du tout. On me l'a donnée cachetée, et je croyois que c'étoit tout simplement une demande de fonds.

D. Connoissez-vous le citoyen Leveux, auquel vous étiez adressé?

R. Du tout.

D. Reconnoissez-vous une lettre que nous vous représentons sans suscription et sans date, commençant par ces mots, *Mon mari étant très-malade*, et finissant par ceux-ci, *Vous reconnoîtrez mon écriture, Paris*, pour celle que vous deviez remettre au citoyen Leveux?

R. Oui, citoyens, je reconnois cette lettre pour être celle que j'étois chargé de remettre au citoyen Leveux?

D. Vous aviez donc des instructions particulières pour remplir votre mission auprès du citoyen Leveux?

R. On m'avoit dit de remettre la lettre que vous venez de me représenter au citoyen Leveux, qu'on m'avoit désigné comme maire de Calais; que je saurois facilement son adresse, et que ledit Leveux devoit savoir pour qui étoit la lettre dont j'étois chargé; que s'il ne

le savoit pas, elle étoit pour le citoyen François, à Londres; de laquelle lettre je devois attendre la réponse à Calais, laquelle devoit être adressée au citoyen Leveux.

D. Il est vraisemblable que vous n'avez pas fait ce voyage à vos frais, et que la citoyenne Dunan vous a forni des fonds pour le faire?

R. La citoyenne Dunan m'a effectivement donné des fonds pour faire ce voyage.

D. Quelle est la somme que la citoyenne Dunan vous avoit remise?

R. Vingt-cinq louis d'or.

D. Pouvez-vous nous dire où demeure ordinairement votre père lorsqu'il vient à Paris?

R. Il demeure ordinairement rue du Cœur-Volant, division du Luxembourg, au Cadran-Bleu, et j'ai dîné avec lui il y a à-peu-près deux mois chez la citoyenne Ducarroi, rentière, rue Hyacinthe, n°. 19, ma tante.

D. Vous ne connoissez en aucune manière le citoyen Dunan?

R. Je ne le connois point du tout, et ne l'ai jamais vu.

D. A quelle heure êtes-vous arrivé à Paris le jeudi quatorze pluviôse présent mois?

R. Sur les quatre heures après midi.

D. Dans quel endroit avez-vous rencontré l'ami qui vous a présenté chez la citoyenne Dunan?

R. Je l'ai rencontré chez les citoyennes More de Princelon, rue Culture Sainte-Catherine.

D. Où êtes-vous descendu à Paris?

R. Chez ma tante.

D. A quelle heure êtes-vous allé chez les citoyennes More de Princelon?

R. Il étoit sept à huit heures du soir.

D. C'est chez ces citoyennes que vous avez vu l'ami de la citoyenne Dunan qui vous a proposé d'aller à Calais? le connoîtriez-vous?

R. Oui, c'est chez les citoyennes More de Princelon

que j'ai vu cet ami de la citoyenne Dunan, et qui m'a demandé si je voulois aller à Calais; et sur mon consentement nous sommes de suite montés en voiture pour aller chez ladite citoyenne Dunan, laquelle m'a fait les propositions que j'ai acceptées le même soir.

D. A quelle heure avez-vous quitté la citoyenne Dunan, le 14 de ce mois?

R. Jeudi 14 soir à neuf heures.

D. Quel jour êtes-vous parti pour Calais?

R. Je suis parti le vendredi 15 pluviôse, à cinq heures du soir, la citoyenne Dunan m'ayant remis, à onze heures du matin de ce jour, les 25 louis, et les deux lettres dont est question.

D. Votre père ne s'étoit-il pas présenté pour défenseur officieux de Louis XVI, à l'époque de son jugement?

R. Oui, citoyens.

D. Nous vous observons, citoyen, qu'il y a dans votre conduite et celle de la citoyenne Dunan, ainsi que de son ami, une grande légèreté, puisque donc ni l'un ni l'autre ne vous connoissent pas, que vous ne les connoissez pas davantage, et que le temps qui s'est écoulé entre votre entrevue et la remise des objets à vous confiés n'est pas assez considérable pour supposer la faculté d'avoir pris sur votre compte des renseignemens indispensables et que nécessitoit la prudence?

R. Les citoyennes More, chez qui j'allois quelquefois, me connoissant, m'ont nommé à l'ami de la citoyenne Dunan.

D. Connoissez-vous un citoyen nommé Berthelot de la Villeurnoy?

R. Oui, citoyens; je l'ai vu quelquefois chez les citoyennes More.

D. Connoissez-vous un citoyen nommé Brotier,

ecclésiastique, que vous avez pu voir chez le citoyen Berthelot de la Villeurnoy ?

R. Il me semble l'avoir vu il y a environ deux ans chez lui, rue Saint-Jacques.

D. Pouvez-vous nous donner à-peu-près le signalement de l'ami de la citoyenne Dunan qui vous a conduit chez elle ?

R. C'est un gros homme, de la taille d'environ cinq pieds deux à trois pouces, cheveux et sourcils châtains, âgé d'environ trente-six à quarante ans, le visage rond, assez frais et haut en couleur, portant ses cheveux plats avec ses faces pendantes, vêtu d'une redingote grise.

D. Connoissez-vous un citoyen nommé Poly ?

R. Je ne le connois point du tout, et n'en ai entendu parler que dans les journaux.

D. Connoissez-vous un nommé Audebert neveu, jardinier fleuriste rue de l'Oursine ?

R. Non, citoyens.

D. Le citoyen Berthelot de la Villeurnoy vous a-t-il fait part d'un projet par lui rédigé qui avoit pour but, dans le cas où le gouvernement actuel viendroit à être détruit par les menées d'une faction quelconque, de le faire remplacer par un autre conformément à ce projet?

R. Ce citoyen ne m'a jamais parlé d'aucun projet de cette nature.

D. Connoissez-vous un citoyen nommé de Bar, ancien major du guet à cheval sous le citoyen Roquemont, commandant de ce corps ?

R. Non, citoyens.

D. Connoissez-vous un nommé Labarrière, chef de brigade, commandant l'artillerie à l'Ecole Militaire?

R. Il est de Troyes; je le connois depuis ma naissance; il y a sa sœur et son frère qui demeurent à côté de mon père, et il y a à-peu-près trois mois que je l'ai vu à l'Ecole Militaire.

D. Connoissez-vous aussi le citoyen Vauvilliers, ci-

devant professeur de langue grecque au collège de France, et administrateur au département des subsistances, chargé depuis de l'approvisionnement de Paris ?

R. Non, citoyen.

D. Connoissez-vous les nommés Bertrand et Lachaussée ?

R. Je connois le citoyen Bertrand depuis le commencement de la révolution, et j'ai vu chez lui un jeune homme que je crois se nommer Lachaussée ; j'ai dîné avec eux deux au Bois de Boulogne à la suite d'une vente de chevaux.

Et à l'instant le passe-port délivré audit citoyen Sourdat en l'administration municipale de Mormans, le douze germinal an 4 ; la lettre datée du vendredi trois février mil sept cent quatre-vingt dix-sept ; et celle commençant par ces mots, *Mon mari étant très-malade*, et finissant par ceux-ci, *Vous reconnoîtrez mon écriture*, *Paris ;* lesquelles trois pièces ont été reconnues par le citoyen Sourdat ci-dessus, ont été signéesetparaphées de lui ainsi que de nous, *ne varietur.*

Lecture faite audit citoyen Sourdat de son interrogatoire ci-dessus et des autres parts et de ses réponses, il a dit que ses réponses contiennent vérité, qu'il y persiste, et a signé. *Signé* à la minute C. Sourdat et Limodin.

Pour copie conforme : les administrateurs du bureau central. *Signé*, Limodin.

Certifié conforme : le ministre de la police générale. *Signé*, Cochon.

Pour copie conforme : le secrétaire-général du Directoire exécutif. *Signé*, Lagarde.

N°. II.

LIBERTE EGALITE.

Bureau central du canton de Paris.

Paris, le l'an de la République française, une et indivisible.

Paris, le 29 janvier 1797.

Monsieur Leveux, à Calais.

Voulez-vous bien faire passer la lettre ci-jointe à M. Jardin? J'attends que vous aurez la bonté de m'envoyer mon porte-feuille. J'attends aussi les traites que vous m'annonciez par votre lettre du dix-huit. Vous devez recevoir maintenant le prix courant auquel je vous ai abonné, et dont je joins ici la quittance; je desire qu'il remplisse vos vues. On n'a rien de bien bon dans ce genre à Paris. Le rédacteur de cette feuille promet de la faire avec soin par la suite. Je n'ai pu obtenir qu'hier qu'on vous abonnât à toutes les autres feuilles publiques, au lieu de vous les envoyer en paquets. Vous me feriez plaisir de me faire savoir si Jonas a apporté les deux paquets que j'ai laissés à Douvres; et dans le cas où il ne les auroit pas fait passer, de l'engager à le faire à la première occasion.

Je suis bien cordialement votre serviteur,

Signé, Th. Dunan.

Pour copie conforme : les administrateurs du bureau central. *Signé*, Limodin.

Certifié conforme : le ministre de la police générale.

Signé, Cochon.

Pour copie conforme : le secrétaire-général du Directoire exécutif. *Signé*, Lagarde.

N°. III.

Bureau central du canton de Paris.

Paris, le premier février 1797.

Le citoyen Dunan prie le citoyen Leveux d'adresser les lettres, paquets et marchandises qui lui parviendront pour lui, à l'adresse de la citoyenne Philippe, rue des Petits-Champs St.-Martin, hôtel Notre-Dame, ainsi que ce qui lui parviendra pour Duval.

Vous pouvez compter sur la reconnoissance de celle qui a l'honneur d'être votre humble servante,

Signé, Leclerc-Dunan.

Quant à l'argent que vous devez lui faire passer, vous pouvez le faire parvenir à la même adresse, et le plutôt possible; il en a plus besoin que jamais : il seroit à desirer que vous le fissiez savoir à ses correspondans.

Pour copie conforme : les administrateurs du bureau central. *Signé*, Limodin.

Certifié conforme : le ministre de la police générale. *Signé*, Cochon.

Pour copie conforme : le secrétaire-général du Directoire exécutif. *Signé*, Lagarde.

N°. IV.

Bureau central du canton de Paris.

Mon mari étant très-malade, il me charge de vous envoyer un exprès pour vous prier de faire passer sur-le-champ la lettre ci-jointe à ses correspondans ordinaires.

L'exprès est chargé d'en attendre la réponse, et il se conformera aux ordres que vous aurez la bonté de lui donner.

Le correspondant nous a annoncé, par une lettre du 23 janvier, que vous aviez 2400 liv. à nous faire passer; s'il est possible de nous en envoyer par le courier, s'il est sûr, à l'adresse de Monsieur Demerey, négociant, rue Fauxbourg Poissonnière, N°. 14.

J'ai eu l'honneur de vous écrire mercredi premier février; ainsi je pense que vous reconnoîtrez *mon écriture*. *Paris*. Au bas est écrit : Paraphé *ne varietur*.

Signé, Sourdat.

Pour copie conforme : les administrateurs du bureau central. *Signé*, Limodin.

Certifié conforme : le ministre de la police générale. *Signé*, Cochon.

Pour copie conforme : le secrétaire-général du Directoire exécutif. *Signé*, Lagarde.

N°. V.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Bureau central du canton de Paris.

Paris, le an de la République française, une et indivisible.

Paris, le 22 janvier 1797.

Monsieur Leveux, à Calais

MONSIEUR,

J'ai reçu, avec votre lettre du 18, le paquet arrivé sous l'adresse de Duval; je vous prie de me faire passer de suite le porte-feuille que vous avez entre les mains.

Quant aux lettres-de-change, vous pouvez me les envoyer également, si elles ne sont qu'à deux usances, et qu'elles soient sur des maisons solides. Vous pouvez vous prévaloir du montant sur M. Jardin, qui acquittera exactement les traites que vous fournirez sur Londres.

Je suis bien sincèrement votre serviteur.

Signé, Th. Dunan.

Au-dessous est écrit : *Je vous ai abonné pour trois mois au prix courant de Paris; je fais aussi réformer l'envoi des gazettes comme paquets : elles vous arriveront désormais comme les journaux ordinaires. Vous voudrez bien les faire passer ensuite à Mons. Jardin, etc.*

Pour copie conforme : les administrateurs du bureau central. *Signé*, Limodin.

Certifié conforme : le ministre de la police générale. *Signé*, Cochon.

Pour copie conforme : le secrétaire-général du Directoire exécutif. *Signé*, Lagarde.

N°. V I.

Bureau central du canton de Paris.

Paris, le an de la République française, une et indivisible. = Vendredi, 3 février 1797.

Vous savez, Monsieur, ou vous saurez bientôt les circonstances malheureuses qui mettent vos amis dans l'impossibilité de vous écrire. Leur situation, sans être désespérée, est très-critique, et il ne faut pas vous dissimuler qu'on ne peut les tirer d'embarras que par de très-grands sacrifices. Le plus grand malheur de leur position est donc de manquer de ressources ; il n'y a de fonds ni chez eux ni chez leurs amis : tous ceux

qu'on a pu réunir fourniront à peine aux premiers besoins. Ne perdez donc pas une minute, une seconde, Monsieur, je vous en conjure, au nom de votre amitié pour ces infortunés, et de votre intérêt dans leur commerce. Hâtez-vous de faire parvenir les fonds que vous avez disponibles ; le moindre retard seroit un crime, et ameneroit peut-être des catastrophes affreuses. L'exprès que j'envoie attendra votre réponse : mon écriture ne vous est pas étrangère, et la veuve Dujoui vous est assez bien connue, j'espère, pour vous inspirer confiance. D'ailleurs, j'écris d'après l'avis et sous la dictée de Thibaut, l'ancien ami de la tête quarrée : il se porte bien, et est tout-à-fait sans inquiétude. Pour moi, Monsieur, ma douleur est au comble, mon courage seul me reste et me soutient dans l'espoir d'être utile à vos amis, auxquels je suis dévouée, ainsi qu'à vous, à la vie et à la mort.

Signé, C. R. veuve Dujoui

Je compte sur votre diligence et votre activité ; voilà ma seule confiance. Si Franc .... est près de vous, il connoît bien mon écriture. Tout est perdu, si nous n'avons de l'argent tout de suite ; et pour expédier plus promptement et plus sûrement les affaires, il conviendroit de nous envoyer sur-le-champ l'ami Franc ... Thibaut, bien connu de lui, insiste fortement sur son retour le plus prompt.

Thibaut ajoute que rien n'est dérangé dans la manufacture ; tous les fils en sont parfaitement conservés et intacts : mais il observe que si la suspension duroit quelque temps, et qu'on ne pût pas entretenir ses ateliers, tout seroit alors dispersé, et l'établissement détruit pour jamais. On est plein d'espérance de sauver les entrepreneurs. En conséquence Thibaut supplie M. François de revenir au plus vîte, si l'on veut soutenir l'établissement. Nous vous prions de donner avis

du contenu au chef principal, en attendant qu'on lui envoie des détails plus particuliers quand on aura rassemblé et retrouvé les papiers.

Le jouvenceau invite M. Jérôme à donner tous ses soins à cette affaire, et de songer au remplacement des excellens commis qui peuvent être perdus au moins pour quelque temps. Il pense qu'un homme marquant et capable qui auroit la confiance du chef de la manufacture, pourroit venir ici, et réunir toutes les branches qui se trouvent isolées par l'absence du premier commis. Thibaut dirigera tout en attendant.

Paraphé Sourdat, *ne varietur*; paraphé Limodin.

Pour copie conforme : les administrateurs du bureau central. *Signé*, Limodin.

Certifié conforme : le ministre de la police générale. *Signé*, Cochon.

Pour copie conforme : le secrétaire-général du Directoire exécutif. *Signé*, Lagarde.

N°. VII.

Bureau central du canton de Paris.

Paris, le..... Pluviôse, an 5 de la République française.

Nous, administrateurs du bureau central, avons fait comparoître pardevant nous un individu arrêté et consigné audit bureau en vertu de notre mandat d'amener du 21 pluviôse présent mois, et d'après un procès-verbal dressé cejourd'hui par le commissaire de police de la division Poissonnière, lequel individu nous a paru âgé d'environ quarante à quarante-cinq ans, de la taille d'environ cinq pieds un pouce, avoir le front haut, les cheveux et sourcils châtains et gris, peu de cheveux

sur le sommet de la tête, le nez moyen, les yeux gris, la bouche moyenne, deux signes à la joue gauche, le menton rond, le visage ovale, et l'avons interrogé ainsi qu'il suit :

D. Vos noms, prénoms, âge, pays de naissance, profession et demeure ?

R. Jean-François-Berenger Mersix, âgé de quarante-cinq ans, homme de loi, et ayant patente de commissionnaire, natif de Flamicourt, près Péronne, département de la Somme, demeurant à Paris rue du fauxbourg Poissonnière, n°. 14.

D. Connoissez-vous la citoyenne Dunan, demeurant rue Notre-Dame-des-Champs, ainsi que son mari, se disant négociant en épicerie en gros ?

R. Je ne connois ni le citoyen Dunan ni la citoyenne Dunan ; je n'ai d'idée de ce nom que par ce que j'en ai vu dans les papiers publics relativement à la conspiration royaliste dont il est question dans ces papiers.

D. Cependant il paroît certain, d'après une pièce émanée de la citoyenne Dunan, que vous avez des liaisons particulières avec elle, puisque nous avons la preuve qu'elle a chargé tout récemment un citoyen de Calais de lui envoyer par le courier à votre adresse, bien clairement indiquée, deux mille quatre cents livres que le correspondant du citoyen Dunan lui a annoncé avoir envoyées à ce citoyen, à la destination du citoyen Dunan ?

R. Je n'ai aucune connoissance, ni de cette somme, ni des citoyen et citoyenne Dunan ; je ne les ai jamais vus ni connus.

D. D'après une indication aussi bien faite, il n'est pas croyable que la citoyenne Dunan se seroit permis de vous faire adresser une somme aussi considérable, si elle n'eût pas eu confiance en vous, et n'eût

pas eu avec vous, par elle ou son mari, des relations qui aient motivé cette confiance.

R. Je persiste à déclarer que je ne connois directement ni indirectement Dunan et sa femme; j'ignore absolument comment ils ont pu se procurer mon adresse et indiquer ma maison pour une remise de fonds quelconques. Il est cependant possible que mon adresse, que je donne de jour en jour, à raison des affaires que je fais à la bourse, leur ait été donnée par quelqu'un avec qui j'aurai fait quelques affaires; mais je n'ai assurément, et dans aucun temps, jamais eu rien de commun avec ces deux individus.

D. Connoissez-vous l'écriture de la lettre que nous vous représentons, sans signature, ni suscription, commençant par ces mots, *Mon mari étant très-malade*, et finissant par ceux-ci, *Que vous reconnoîtrez mon écriture, Paris*?

R. Non, citoyens, je ne connois point du tout l'écriture du contenu de cette lettre.

D. Connoissez-vous le citoyen Leveux, président de l'administration municipale de Calais, et le citoyen François, à Londres?

R. Je ne connois personne ni à Calais ni à Londres.

D. Connoissez-vous le citoyen Berthelot la Villeurnoy, ancien maître des requêtes; Brotier, mathématicien; le citoyen de Bar, ancien major du guet à cheval sous le citoyen Rocquemont, commandant de ce corps; le citoyen Labarrière, chef de brigade, commandant l'artillerie à l'Ecole Militaire; le citoyen Sourdat, ancien lieutenant-général de police de Troyes; et Vauvilliers, ancien administrateur des subsistances?

R. Je ne connois aucun de ces citoyens, et n'ai jamais eu de rapports avec aucun d'eux.

D. Quels sont vos moyens d'existence?

R. Je fais la commission sur les mandats et les papiers de l'Etat.

D. Cependant il paroîtroit, d'après le procès-verbal de perquisition susdaté, que vous faites un genre de commerce beaucoup plus étendu, et que vous prêtez sur gage ?

R. Il est vrai que je prête sur gage ; mais je ne fais d'affaires dans ce genre qu'avec les personnes que je connois bien, en usant de fonds qui me sont confiés par différens particuliers.

D. Avez-vous une autorisation du bureau central pour cet état ?

R. Non, citoyens : comme j'ai tout au plus une douzaine de citoyens qui ont confiance en moi, en m'apportant leurs effets, je n'ai pas cru devoir donner aucune publicité à cette entreprise.

D. Avez-vous déja été arrêté et mis en prison ?

R. J'ai été arrêté à Nantes, et fait partie, comme prévenu du prétendu fédéralisme, de quatre-vingt-quatorze Nantais qui ont été acquittés au ci-devant tribunal révolutionnaire.

Lecture faite audit citoyen Bérenger Mersix de son interrogatoire ci-dessus et des autres parts et de ses réponses, il a dit que ses réponses contiennent vérité, qu'il y persiste, et a signé. *Signé*, Bérenger Mersix.

Pour copie conforme : les administrateurs du bureau central. *Signé*, Limodin.

Certifié conforme : le ministre de la police générale. *Signé*, Cochon.

Pour copie conforme : le secrétaire-général du Directoire exécutif. *Signé*, Lagarde.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôse, an V.